



PRÉFÈTE DE LA SOMME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER

**Arrêté préfectoral relatif au renouvellement  
du schéma départemental de gestion cynégétique**

**NOTE DE PRESENTATION**

Le nouveau schéma départemental de gestion cynégétique a été approuvé par arrêté préfectoral le 24 juin 2019.

Toutefois, l'office national des forêts a sollicité une modification en ce qui concerne l'espèce chevreuil. La gestion et l'équilibre de la population ne nécessite plus d'attribution spécifique de chevrillard.

En conséquence, cette notion est supprimée sur le document en annexe de l'arrêté proposé en consultation.

Le présent projet d'arrêté et le document sont mis en consultation publique du 25 janvier au 14 février 2020 inclus.

Les personnes le souhaitant peuvent émettre leurs observations à l'adresse suivante : [ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr](mailto:ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr)

En cas d'observations, le délai de publication de l'arrêté ne peut être inférieur à quatre jours à compter de la date de clôture de la consultation.

L'ensemble des observations seront synthétisées et la synthèse publiée à l'expiration du délai de consultation avec l'arrêté signé.